

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/06/2021

Référence
20210604CA14

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/05/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 4 Juin à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, Mme VUILLIER Aude, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François (représenté par Mme VUILLIER Aude)

Membres non votants présents : M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par M. PIANTONI Frédéric)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2021

Vu l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 5 février 2021 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 février 2021.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/06/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 5 février 2021

Référence : 20210205-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20210604CA14

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 5 février 2021 à 10 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel »(6) :

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - M. Paul FOURNIE

- Région Grand Est :
 - M. Pascal MANGIN (*en visioconférence*)
 - Mme Isabelle HELIOT-COURONNE (*en visioconférence*)

- Etat :
 - M. Joseph ZIMET (*en visioconférence*)
 - M. Charles DESSERTY (*en visioconférence*)

Administrateur(s) excusé(s) (4) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à M. Paul FOURNIE), M. Luc CHATEL

Région Grand Est : Mme Lilla MERABET

Etat : M. François QUINTIN (pouvoir à M. Charles DESSERTY)

Participaient à la réunion, en visioconférence, les administrateurs du collège « technique »(4) :

- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON, excusée
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne) qui représente Mme Marie DE LAUBIER, excusée
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art) qui représente M. Raphaël CUIR, excusé


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le **14 JUIN 2021**

ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Raphaël CUIR (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- Mme Marie DE LAUBIER (Bibliothèque nationale de France)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Eric MARIET (Lycée Charles de Gaulle)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)

Participaient à la réunion les personnes invitées (10) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Sugon HAUCHARD (GIP le Signe, centre national du graphisme) (*en visioconférence*)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est) (*en visioconférence*)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est) (*en visioconférence*)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est) (*en visioconférence*)

Personne(s) invitée(s)excusée(s) (4) :

- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)
- M. François ROSA (Préfecture de la Haute-Marne)

A 10 h 30, 6 membres du collège « institutionnel » sont présents et 2 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Président rappelle les points très importants qui ont été traités par l'Assemblée Générale et qui vont générer la vie du Signe pour 2024.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le 14 JUN 2021
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

Tout d'abord, M. le Président remercie le Signe pour avoir traversé, sans encombre, cette situation très particulière en 2020, qui se prolonge malheureusement en 2021.

Il salue la bonne gestion du budget pour lequel le résultat est bénéficiaire. Ce qui n'est pas le cas pour toutes les institutions culturelles.

Par ailleurs, M. le Président annonce que le renouvellement du mandat du Directeur général, M. Jean-Michel GERIDAN, vient d'être acté par l'Assemblée Générale, pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 4^{er} avril 2021.

M. Jean-Michel GERIDAN a proposé un bilan puis un projet triennal qui a fait l'unanimité auprès de l'Assemblée Générale.

D'autre part, M. le Président rappelle que le Signe a reçu, du Ministère de la Culture, le label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (CACIN), le 20 juillet 2020.

Cela nous oblige à mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs qui doit être discutée avec les principaux participants et soutiens du Signe : la Ville de Chaumont, la Région Grand Est et le Ministère de la Culture.

Cette convention pluriannuelle a suscité des discussions pour savoir quelle pouvait en être la durée.

Elle peut être soit de 3 ans, ce qui correspond au mandat du Directeur général, soit de 5 ans.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs pose la question des financements et des subventions qui doivent être discutés et décidés dans ce cadre.

En 2021, il y a également la question de la Biennale qui se pose. Au départ, la Biennale était prévue, comme d'habitude, en mai 2021. Mais compte tenu de la situation actuelle, nous devons avoir des discussions pour décider, même si tous les éléments ne sont pas certains, de la façon dont nous allons mettre en place cette Biennale.

Par exemple, maintenir le concours international de l'affiche au mois de mai, puis le reste des expositions en septembre-octobre. M. le Président rappelle que cette Biennale positionne le Signe comme étant le Centre, pas seulement national, mais aussi international du graphisme comme le démontre le concours international d'affiches.

C'est donc une décision lourde de conséquence concernant le positionnement du Signe dans le graphisme et le design, national et international.

Ces différents points seront revus lors de ce Conseil d'Administration.

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu du
20 novembre 2020 (délibération 20210205-CA-01)

Mme Véronique MARRIER soulève 4 points :

- 1) Mme Béatrice Salmon, du CNAP, est mentionnée comme étant excusée alors que Mme Véronique Marrier la représentait et était présente en visioconférence.
- 2) Le nom de Tomaszewski n'est pas correctement orthographié.
- 3) Dans les ayants droits de Grapus, est mentionné Jean-François Millier, qui a travaillé pour le festival ; ce doit être une erreur, le nom qui doit apparaître est François Miehé.
- 4) Dans le cadre de l'exposition avec les étudiants en automne 2024, il est indiqué que le Signe, dans le cadre de sa mission de tête chercheuse de l'art contemporain, va mettre en place cette exposition.
Mme Véronique demande si cette exposition va être une exposition d'art contemporain.

S'agissant de ce dernier point, M. Jean-Michel GERIDAN répond que ce ne sera pas une exposition d'art contemporain. Dans le texte réglementaire, la dénomination englobante est que les Centres d'art doivent être des têtes chercheuses de l'art contemporain. Cet art contemporain regroupe le champ disciplinaire qui nous interroge et qui est le design graphique. Ce sera bien une exposition de design graphique.

Pour ce qui est du point n° 1, Mme Salmon a été notée excusée parce que les participants qui étaient présents en visioconférence n'ont pas pu figurer dans le compte-rendu puisque, réglementairement, la visioconférence n'était pas autorisée lors du Conseil d'Administration du 20 novembre 2020. Il y a d'ailleurs eu une intervention intéressante de M. Emmanuel Tibloux concernant les questions du mécénat et qui n'a pas pu être retranscrite dans le compte-rendu.

Quant aux points n° 2 et 3, il s'agit bien d'une erreur malencontreuse de retranscription et M. Jean-Michel GERIDAN s'en excuse.

Les modifications vont être apportées.

Il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 novembre 2020.

2. Rapport d'activité 2020 (délibération 20210205-CA-02)

M. Jean-Michel GERIDAN donne quelques chiffres clés.

En 2020, il y a eu 432 jours d'ouverture aux publics.

Un peu plus de 95 000 visiteurs ont été accueillis depuis l'ouverture du Signe.

En 2020, compte-tenu de la crise sanitaire, nous enregistrons une baisse de 2 fois et demi par rapport à une année normale fixant le nombre de personnes accueillies à 8 374.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que, dans cette logique de démocratisation culturelle, le Signe travaille et conventionne avec des instituts médico-éducatifs ou encore le milieu carcéral, ce que nous appelons publiquement les publics empêchés.

Le Centre Hospitalier de la Haute-Marne (CHHM) et le lieu de vie Le Colibri sont de nouveaux partenaires du Signe.

Malgré les fermetures d'expositions, le Signe a poursuivi sa mission d'accompagnement de création contemporaine en ayant réalisé 6 expositions :

- « Zone de Confort » de Myr Muratet, réalisé en collaboration avec le Centre d'art de Colomier ;
- L'exposition dédiée au travail d'Anja Kaiser sur les communautés LGBT et les scènes électroniques de Leipzig ;
- Une exposition présentant le fonds monographique intitulée « Locomotions 4.5 ». Si la première exposition s'intéressait aux moyens des transports individuels, celle-ci s'intéressait aux questions de l'adresse, de l'exil. Comment se balade-t-on dans un espace, des frontières fermées ?
Cette exposition nous a permis de regarder au-delà des index, d'ouvrir les tiroirs des réserves et de découvrir quelques trésors qui n'étaient pas répertoriés dans notre base de données, comme par exemple une série complète de Salvador Dali pour la SNCF ;
- « Typographie et Bandes Dessinées » de Jean-François Rey présentait en filigrane non seulement un travail typographique mais aussi un autre regard pour notre public sur la bande dessinée indépendante et underground ;
- Le parcours jeunesse « Les Petits Spécimens 4 » ;
- « De toutes façons... Design graphique et textile », exposition collective de GGSV et Structure Bâtons.

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le, 14 JUIN 2021
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

Dans les résidences et productions, n
porté par l'ANDRA sur la recherche sur les écritures
plurimillénaires.

En adaptation aux contraintes physiques et sanitaires de
l'accueil des publics des événements, suite aux préconisations
relatives à la crise sanitaire, le Signe a demandé à plusieurs
designers graphistes de créer des transats dont les toiles
racontent une narration : qu'est-ce qui fait que nous sommes
dans une zone protégée ?

Les designers invités : Atelier Choque Le Goff, Ines Cox, Lou
Buche, Christophe Gaudard, Léna Araguas et Alaric Garnier.

Il y a également eu un ensemble de publications qui ont été
faites, soit en ligne, soit papier et diffusé.

Avec la coopération internationale, le Signe s'est associé à
Warriors Studio et le Graphic Design Festival Scotland, afin
d'offrir une offre en ligne de la création contemporaine en
matière de Poster. Le projet olympiagallery.org a été imaginé
avant la crise sanitaire.

Au-delà des missions dont le Signe est saisi, l'offre de formation
et ressources a été multipliée.

D'ailleurs, M. Jean-Michel GERIDAN tient encore à remercier la
DRAC pour son soutien et son accompagnement.

En effet, le cycle de conférences professionnalisantes, qui
s'appelle cycle des réalités économiques, était financé par nos
ventes à la librairie-boutique, événementiel, concerts, espace
café...

Ce programme a failli être annulé par manque de ressources, et
le Signe a bénéficié de l'accompagnement de la DRAC pour le
faire.

Il y a un peu plus d'une conférence par mois. Ces conférences
sont suivies sur le live entre 500 et 4 000 personnes et qui font
l'objet de 500 lectures par semaine.

Le Signe a beaucoup souffert sur l'offre événementielle. Seuls 2
vernissages ont été organisés. Les autres ont dû être annulés.
Nous avons tenté, autant que possible, de reporter les
événements, ou alors de les regrouper.

Quant à la collection, le site internet permet aujourd'hui
d'avoir accès à environ 40 000 documents.

Lors du premier confinement, les statistiques ont révélé qu'il y
a eu environ 24 000 téléchargements par semaine, ce qui n'était
jamais arrivé.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le **4 JUIN 2021**

ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

S'agissant de la fréquentation, nous constatons que nous avons progressivement de plus en plus de publics sachant, qu'en 2020, nous avons perdu nos visiteurs étrangers.

En effet, 1 383 visiteurs ont été enregistrés au mois d'août, puis 1 585 visiteurs au mois de septembre. Une baisse est observée au mois d'octobre puis il y a eu le 2^{ème} confinement qui a fait baisser le nombre à 137 au mois de novembre et 254 au mois de décembre.

M. le Président souligne que le nombre de 8 374 visiteurs en 2020, malgré la situation actuelle, est assez remarquable, et félicite de nouveau l'équipe du Signe pour avoir eu la capacité à traverser cette situation compliquée.

Il remercie également les principaux partenaires pour leur soutien indispensable pour la vie et le développement du Signe.

M. Paul FOURNIE ajoute que si nous comparons avec d'autres établissements culturels de la Ville, les chiffres égrenés précédemment par M. Jean-Michel GERIDAN sont remarquables.

Plus de 8 300 visiteurs pour une année aussi sinistrée que 2020 représente quelque chose d'impressionnant et, d'un point de vue relatif, démontre une forme de fidélisation des usagers du Signe.

M. Paul FOURNIE pense que cela explique en partie le renouvellement enthousiaste du mandat du Directeur général voté juste avant lors de l'Assemblée Générale.

En effet, l'une des missions qui lui avait été confiée, en tout cas le point principal pour la Ville de Chaumont, était justement de parvenir à tenir ces deux bouts entre cette vision internationale très pointue qui devait maintenir le Signe comme un centre international d'un point de vue des professionnels et donc du champ disciplinaire lui-même, avec le défi de ne pas laisser pour compte le public moins habitué à tous ces questionnements pointus.

Au regard de l'analyse plus fine et poussée des publics, M. Paul FOURNIE pense que cela a été un succès.

Il tient de plus à préciser que M. Jean-Michel GERIDAN a réussi à raccrocher une génération de professionnels que nous ne voyions plus à Chaumont. Une génération située entre les confins des étudiants et des « briscards » habitués à Chaumont depuis des dizaines d'années, une génération de graphistes qui ont aujourd'hui dans les 30-40 ans, que nous avons un peu perdus ces dernières années et qui reviennent aujourd'hui.

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

Même l'année 2020, avec son lot de ma
Signe pouvait faire face, et cela grâce aux partenaires et à
l'équipe que M. Paul FOURNIE tient à remercier.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité,
d'approuver le rapport d'activités 2020.

3. Autorisation à solliciter des aides publiques et privées (délibération 20210205-CA-03)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que dans le cadre de la mise en
œuvre des missions du Signe, telles que définies à l'article 3 de
sa convention constitutive, il est proposé chaque année des
projets pour lesquels un soutien financier est demandé aux
partenaires institutionnels ou privés.

Suite au renouvellement des instances de gouvernance du Signe,
il s'agit de réitérer l'autorisation du Directeur Général à
pouvoir solliciter des aides publiques et privées.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de donner
l'autorisation au Directeur Général de solliciter les aides
financières publiques et privées pour ces différents projets
auprès des partenaires considérés, et de signer tous les
documents relatifs à leur mise en place.

4. Information relative à la modification du calendrier de la Biennale 2021

M. le Président indique qu'une décision doit être prise sur ce
sujet.

Celle-ci peut être lourde de conséquences sur le positionnement
du Signe, sur la manifestation qui est attendue dans le domaine
du graphisme et du design, en France mais aussi à l'étranger.

M. Jean-Michel GERIDAN dit que la Biennale internationale de
design graphique est un moment qui n'est pas uniquement
constitué d'expositions, mais aussi de rencontres
professionnelles et professionnalisantes. C'est aussi un lieu de
discussions et de partages.

C'est ainsi que nous avons voulu le marquer; le marquer
également avec son événementiel, son ouverture à tous les
publics.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le 14 JUIN 2021
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

Il était important de trouver ces propositions pointues, et d'en faire un événement festif où tout le monde est invité.

Aujourd'hui, nous savons que tout ce qui est manifestation publique va être compliquée, voire impossible, à l'horizon de mai prochain.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que le Signe continue de produire des expositions, de conserver ce même programme, d'accompagnement de la création, et propose de garder tout de même quelques dates fixes :

- Ouverture au mois de mai du Concours international, qui est le point d'orgue, avec le jury qui serait constitué et qui sélectionnerait les affiches au mois de mars ;
- Ouverture de la Biennale et faire en sorte que les expositions soient mises en place ;
- Attendre une autorisation, une modulation, pour accueillir le public sur le temps de l'été jusqu'à l'automne ;

L'idée de M. Jean-Michel GERIDAN est que ce temps festif puisse avoir lieu à la mi-octobre.

Par ailleurs, une semaine avant l'inauguration officielle, nous avons environ 200 participants du monde entier qui font des workshops avec entre 4 à 5 studios ou personnes invitées.

Compte-tenu de la situation sanitaire, il est évident que les capacités d'hébergement de l'hôtellerie ne nous permettent pas d'accueillir des personnes.

Même si cela était possible, les contraintes de déplacement, vu que cela est un événement international, font que nous aurons peu d'inscrits.

Nous pensons peut-être à des « Summer Schools » mais qui demandent aussi un temps d'organisation et de communication.

L'un de nos espoirs est de maintenir les expositions puisque certaines sont en co-production et qui nécessitent des engagements entre plusieurs personnes. C'est le cas, par exemple, de la rétrospective de Michel Le Petit Didier qui se fait en partenariat avec le Musée de l'Imprimerie de Lyon.

Il avait été aussi suggéré à M. Jean-Michel GERIDAN le report de la Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN n'y est pas favorable.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le 4 JUIN 2021

ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

En effet, cela est un plan pluriannuel avec des engagements avec des studios qui ont déjà commencé à travailler, en tout cas à réfléchir sur une suite.

La situation est dramatique du côté des auteurs, notre accompagnement doit être sans faille. Mais aussi, il y a également les régisseurs, les médiateurs, les critiques, les scénographes qui indiquent que tous les plans de 2021 sont reportés à au moins 2022 et que leur carnet de commandes est aussi vide.

Il s'agit de continuer à accompagner auteurs et créateurs.

M. Jean-Michel GERIDAN précise d'ailleurs que la Ville de Chaumont a manifesté son soutien sur cette politique d'accompagnement. En effet, en cas d'annonce d'une ouverture, nous ne pourrions pas ouvrir du jour au lendemain, donc, autant se tenir prêt.

Pour synthétiser :

- Le Signe sera en capacité d'ouvrir toutes les expositions le 26 mai 2021 ;
- Une forme télévisuelle sera trouvée pour le Concours international qui est un événement attendu, sachant que nous avons un public en ligne ;
- S'il doit y avoir un événement festif, il faudra le programmer en octobre 2021.

M. le Président ajoute qu'il est important d'annoncer dans le milieu du graphisme et de design la manière dont nous allons gérer cette Biennale.

M. le Président souhaite ouvrir la discussion quant à cette proposition notamment compte-tenu des informations que M. Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne, peut avoir.

M. Joseph ZIMET indique qu'il a réuni en Préfecture, il y a une semaine, les acteurs haut-marnais de la culture pour partager un certain nombre de préoccupations, les écouter et voir ensemble les difficultés du quotidien.

M. Joseph ZIMET précise que, cette semaine, les courbes d'incidence et de positivité se sont croisées.

Nous étions dans une circulation active en milieu rural, c'est l'inverse cette semaine. Ce sont à nouveau les grandes métropoles où le virus est en train de monter très fortement.

Nous sommes toujours aussi démunis pour interpréter les courbes et les chiffres.

Cela ne nous empêche pas de nous protéger, d'appliquer les gestes barrières, etc... mais notre travail pour accompagner le secteur culturel est aussi d'essayer sans doute de lire l'avenir et d'essayer de trouver un terrain un peu plus solidifié pour permettre de prendre appui, de redéployer les activités.

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

M. Joseph ZIMET pense qu'il faut reporter les activités sur l'automne. En effet, il croit que nous sortirons de la crise aigüe de l'épidémie entre le printemps et l'automne.

M. Joseph ZIMET a eu les mêmes propos devant les restaurateurs. Il ignore s'il y aura ou pas un confinement.

Nous attendons le variant anglais qui ne se voit pas encore dans les statistiques, ce qui a conduit le Président de la République à ne pas confiner avant les vacances scolaires.

Nous verrons ensuite quel sera l'impact dans les taux d'incidence de positivité. La vaccination arrive à monter en puissance.

M. Joseph ZIMET ajoute qu'il faut être prudent, dématérialiser. Le Signe a des réseaux fidèles.

La circulation des transports aériens ne va pas être ressuscitée avant l'été.

M. Joseph ZIMET indique que ce séquençage en 2 lui semble sensé et pense qu'un pari raisonnable peut être fait d'un redémarrage présentiel à l'automne qui est aussi un temps festivalier en espérant que les réseaux fidélisés par le Directeur Général accompagnent le Signe.

Pour conclure, M. Joseph ZIMET pense que ce qui est proposé par M. Jean-Michel GERIDAN est de bon aloi.

M. le Président signifie que nous avons une lourde responsabilité à prendre cette décision pour le Signe pour son positionnement territorial, national et international.

Il faut savoir que nous allons continuer de bénéficier du soutien de nos partenaires ; mais il ne faut pas également oublier que dans le mécénat, qui est en train de monter en puissance, nous avons des mécènes qui lient leur mécénat à ces opérations. De ce fait, nous pouvons difficilement nous engager puis changer notre fusil d'épaule.

M. Paul FOURNIE indique, pour le compte de la Ville de Chaumont, qu'il a beaucoup apprécié l'intervention de M. le Préfet pour la clarté de son propos.

Il y a eu des discussions entre les services culturels de la Ville qui sont les premiers concernés, les services de la Ville et la Direction du Signe sur la temporalité envisagée qui leur semble sage et reposée sur des critères rationnels.

Le Ministère de la Culture a déclaré il y a quelques jours que si des établissements actuellement fermés devaient rouvrir en premier (évidemment ce ne serait pas les boîtes de nuit ou les restaurants, mais plutôt les musées), à priori fin mai ou encore

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le 19 4 JUIN 2021

ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

durant l'été, il ne semble pas abe
visiteurs, avec un comptage, puissent aller dans les expositions.
Tout cela semble rationnel.

Puis effectivement, à l'automne, pour le temps un peu plus festif,
il y a encore en Haute-Marne (normalement), en octobre et
novembre, des belles journées.

Pour résumer, M. Paul FOURNIE signifie que le Signe pourra
compter sur le soutien de la Ville de Chaumont et sur une
mutualisation et une réflexion en commun avec la Direction des
politiques culturelles.

Cette dernière réfléchira à ce que tout se passe pour le mieux
notamment d'un point de vue des emplois du temps du personnel
de la Ville, et va travailler à ce que cette Biennale, adaptée en
fonction du temps, puisse se dérouler de la meilleure des
manières.

M. Charles DESSERVY témoigne de l'attention particulière de la
Direction Régionale des Affaires Culturelles sur l'ensemble du
secteur.

Il précise d'ailleurs que, pas plus tard qu'hier matin, se tenait
à la fois la 4^{ème} réunion du conseil des territoires pour la
culture avec les représentants des collectivités. M. Pascal
MANGIN y participait également.

Dans un deuxième temps, il y a eu une rencontre avec les
représentants des acteurs des filières, toutes disciplines
confondues.

Il y a bien évidemment des interrogations sur la suite, la
difficulté de pouvoir se projeter, mais nous verrons quand même
le bout du tunnel dans le courant de cette année.

M. Charles DESSERVY confirme ce que M. le Préfet a dit, qu'il est
plus prudent de reporter ce qui est reportable avec toutes les
précautions d'usage.

Il a bien été entendu la parole portée par les élus, et notamment
M. Pascal MANGIN, sur la considération plus particulière sur les
lieux d'expositions, sur les musées et les centres d'art.

Sur la question de la Biennale, qui est bien évidemment intégrée
dans le grand tout que sont les festivals, M. Charles DESSERVY
rappelle que Mme la Ministre travaille avec l'ensemble des
représentants et des acteurs des festivals. Une réunion a
d'ailleurs eu lieu semaine dernière sur le spectacle vivant, et
d'autres vont suivre.

Il y a également un travail de concertation au long cours que
sont les Etats généraux et les festivals qui ont commencé en
octobre dernier et qui se poursuivront dans les prochaines


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

semaines pour un nouveau rendez-vous
printemps de Bourges.

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le **14 JUIN 2021**
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

Tout cela démontre que nous sommes dans un suivi très fin des problématiques à la fois nationales mais aussi sur les territoires. Les DRAC sont très attentives à la situation de chacun.

Aujourd'hui, le mot d'ordre est clair, il faut éviter au maximum tout ce qui est interaction sociale.

La transition numérique est une possibilité, parmi d'autres, de maintenir un dialogue culturel avec les publics.

M. Charles DESSERTY confirme que la décision d'un report est d'une réelle sagesse. Ce qui compte est que le Signe continue à développer son projet en se réinventant et la DRAC est à ses côtés pour accompagner cette réflexion.

M. Pascal MANGIN ajoute que, hier, lors du conseil directeur du territoire pour la culture, il a fait part d'un certain étonnement sur la fermeture des lieux d'art, des musées, des lieux d'expositions, alors même que les galeries, par exemple, sont ouvertes.

Nous sommes dans des lieux dans lesquels l'éloignement, la gestion des flux, l'absence de contacts, en particulier avec les œuvres et entre les visiteurs eux-mêmes, sont garantis.

Il y a peut-être besoin, sur ce sujet-là, d'un peu de discernement.

Au-delà de cela, évidemment la question des festivals, des rencontres, des brassages, est différente, comme cela a été dit précédemment. M. Pascal MANGIN confirme que l'horizon y est plutôt en septembre et en octobre.

En conséquence, la décision prise pour la Biennale est plutôt une décision sage et totalement fondée.

M. Pascal MANGIN voudrait juste recommander de travailler sur un calendrier car le risque de collisions en septembre-octobre est grand. Il pense que le foisonnement sera sans doute aussi celui du retour à la vie normale. Il exprimera en ce sens, y compris dans les émotions dont nous aurons besoin, quelque chose de nécessaire. Ce foisonnement n'exclut peut-être pas une petite coordination.

M. le Président demande à M. Jean-Michel GERIDAN quand pourrait être organisée cette coordination.

M. Jean-Michel GERIDAN répond que nous nous sommes déjà rencontrés entre acteurs de la culture en Haute-Marne.

Il croit que, par rapport à sa proposition d'octobre qu'il pensait déjà depuis un certain temps, c'est peut-être l'occasion, pour la Haute-Marne, de profiter du pouvoir d'attraction de la Biennale et de réaliser une action coordonnée dans laquelle la

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le 14 JUIN 2021
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

Biennale ne serait en fait que l'une grand événement culturel à cette mi-octobre. Effectivement, il y a la question de cette collision mais aussi celle du brassage des publics. Toutes les recommandations sanitaires nécessaires seront bien sûr suivies.

M. Jean-Michel pense que cela est un coup que nous n'avons jamais été tenté vu que tous les événements d'art et culture sont ponctués et disséminés dans le temps. Mais pour terminer cette année 2024, il serait intéressant d'avoir une programmation cohérente à l'échelle du département et bien évidemment à l'échelle de la Région du Grand Est.

M. Jean-Michel GERDIAN précise que, concernant le non décalage des événements, nous avons pensé à cette collision. En effet, nous avons beaucoup de partenaires transfrontaliers, comme l'Allemagne, la Belgique, la Suisse. Il existe d'autres manifestations de design graphique, et lorsque nous étions tous confinés il y a un an, nous avons signé une sorte de pacte de non-agression ; les organisateurs des festivals qui devaient se tenir en 2020 avaient promis de ne pas faire d'événements en 2024 pour laisser toute la place à la Biennale de design graphique en France.

Pour notre part, nous avons convenu, si nous sortons de cette crise en 2022, de ne pas faire d'événement en design graphique en France.

Il faut tenir compte, dans ce monde partagé, que nous partageons aussi les publics.

Autrement dit, nous avons déjà songé à cet aspect de collision dans la discipline même au niveau européen avec les directions des autres manifestations.

Mme Véronique MARRIER se réjouit de la tenue de cette Biennale parce que le Signe est un établissement très singulier dans le paysage national.

Il est clair qu'au regard de la difficulté que rencontre l'ensemble de la profession, l'éventuelle annulation de cette Biennale aurait été très difficile dans le contexte que nous connaissons.

Comme l'a par ailleurs dit M. Jean-Michel GERIDAN, c'est aussi un soutien à l'écosystème et à toutes les personnes qui interviennent pour produire ces expositions que nous espérons pouvoir visiter même si c'est en petits groupes.

Encore une fois, il s'agit aussi de la manière de présenter un certain nombre d'expositions émanant de la France mais en direction d'un public plus international.

Le Signe a en effet fait preuve de beaucoup d'agilité par rapport aux supports numériques et à l'inventivité des propositions, notamment ce cycle réalité économique qui semble

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le 14 JUIN 2021
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

être un magnifique projet, et cela a des impacts physiques, en espérant qu'elles pourront être visitées.

Mme Véronique MARRIER entend beaucoup que des événements sont reportés à l'automne. Par exemple, il va y avoir une Biennale de l'édition à Toulouse.

En effet, il faut essayer de faire en sorte que les choses puissent se répartir dans le calendrier national des événements dans le champ du design graphique.

M. Frédéric PIANTONI, à travers son expérience de chercheur, demande si les événements organisés depuis fin 2020 et 2021 étaient en ligne.

En effet, dans le monde de la recherche, on observe beaucoup de webinaires.

Ces séminaires sont-ils aujourd'hui en ligne avec une inscription généralisée sur des listes de diffusion ?

M. Frédéric PIANTONI indique que c'est important car cela peut permettre de maintenir un jalon.

Nous le voyons par exemple sur d'autres structures, M. Frédéric PIANTONI pense à la Maison Européenne de la Photographie où il est possible de s'inscrire sur toute une série de conférences en ligne.

Cela est un point positif et permet à des publics qui ne peuvent pas se déplacer, qui ne sont pas forcément des publics empêchés, à des heures de la journée bien positionnées, d'avoir une culture et à s'ouvrir sur des musées qu'ils n'ont pas forcément l'habitude de fréquenter.

Cela se fait de plus en plus. Par exemple, le Louvre commence à s'ouvrir.

Entre le concours international et l'ouverture au public, ce serait peut-être l'occasion de séduire davantage de public.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que nous y réfléchissons.

Cela nécessite des investissements et de nouvelles compétences. Il y a eu cependant plusieurs tentatives, comme ce cycle de réalité économique, qui fonctionne, qui est en live à des heures de grande écoute puis que nous pouvons revoir sur la chaîne youtube.

Nous allons tenter d'expérimenter, avec certains auteurs qui sont invités à exposer, plus qu'un webinaire en fait, un jeu de questions-réponses. Le Signe vient proposer son offre culturelle, un aspect scientifique extrêmement précis de sa collection, avec un débat ouvert à toutes et tous. Cela devrait avoir lieu début mars.

Nous travaillons actuellement avec un studio de design et des personnes de l'audiovisuel, des documentaristes de la chaîne Arte, pour tenter de réaliser des webinaires à destination de tous.

M. Frédéric PIANTONI ajoute que cela a un intérêt extrêmement fort en terme de visibilité du Signe, et en particulier dans la recherche de fonds liée au mécénat.

Si nous arrivons à avoir une visibilité très forte avec l'objet Signe et la qualité de ses productions, ce qui est le cas aujourd'hui, c'est aussi peut-être un appel à sortir de l'élément conjoncturel qui nous caractérise et se positionner sur un autre format de propositions qui aurait tout à fait un sens.

Ceci est valable pour le Signe, mais aussi pour beaucoup d'institutions culturelles qui se posent ces questions-là, mais dans la mesure où nous sommes plus sur une forme graphique, cela lui semble plus facile que sur le spectacle vivant.

La réalité virtuelle ne va pas tarder aussi à arriver sur un ensemble de propositions.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

M. le Président indique que l'agenda proposé allait être appliqué et remercie les principaux partenaires pour leur soutien dans cette situation difficile.

5. Information relative à la convention pluriannuelle d'objectifs

M. le Président rappelle que le Signe a eu l'honneur de recevoir le label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (CACIN) du Ministère de la Culture.

L'obtention de ce label comporte des obligations notamment, dans un délai de 6 mois, à compter du 20 juillet 2020 (date de l'obtention du label), produire un plan pluriannuel.

Ce plan doit être l'objet d'un débat avec les principaux partenaires afin de déterminer les objectifs.

M. le Président ouvre la discussion qui a déjà été ouverte auparavant. Sur quelle durée se base-t-on ? 3 ans ou 5 ans ? Etant entendu que les différents partenaires ne sont pas tout à fait d'accord. Il va falloir cependant décider de la durée de ce plan à produire.

M. Paul FOURNIE indique que la Ville de Chaumont préférerait partir sur une convention basée sur 5 ans en raison d'une chronologie politique. En effet, les prochaines élections municipales se dérouleront en 2026.

La durée de 5 ans pourrait permettre d'avoir une renégociation d'une convention après le renouvellement d'une prochaine équipe municipale.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le 14 JUIN 2021
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

Etant donné le poids de la Ville de Chaumont du Signe cela semblait pertinent.

M. le Président signale que 5 ans c'est aussi la durée d'existence de la forme juridique du Signe qui est le GIP.

Quant à la durée de 3 ans, cela correspondant au mandat du Directeur général, et aussi du Président.

M. Pascal MANGIN fait part de sa position, qui est une position pour la Région tout à fait liée à la temporalité dans laquelle nous sommes.

M. Pascal MANGIN n'a de préférence pour aucune des deux solutions.

Nous sommes en février, il doit y avoir des élections régionales au mois de juin, M. Pascal MANGIN trouve assez indélicat que la Région s'engage aujourd'hui, si proche d'un mandat.

Il y a là un enjeu démocratique qui lui paraît devoir être regardé.

M. Charles DESSERTY ne veut pénaliser personne.

Simplement un état de fait, l'orthodoxie du Ministère de la Culture, par rapport à ces labels, est d'attribuer un label sur un projet de direction incarné par un Directeur. Il y a bien évidemment, à côté de cela le partenariat régulier non démenti des partenaires publics.

Si M. Charles DESSERTY se base sur ce point-là, le Président venant de rappeler que le mandat du Directeur est de 3 ans, et qu'il vient d'être renouvelé, nous pourrions donc considérer, assez logiquement, que la convention qui, de toute façon, comprendra l'année 2024 indépendamment du moment où elle est signée, puisque nous parlons toujours en année budgétaire, irait plutôt dans le sens d'une convention à 3 ans pour coller avec le mandat du Directeur.

Cela nous amènerait, pour reprendre les préoccupations tout à fait compréhensibles de M. Paul FOURNIE, à environ la mi-mandat, et donc déconnecter de toute considération de moment démocratique ou de campagne électorale. Ce serait une forme de sérénité pour tout le monde.

M. Jean-Michel GERIDAN a une question qui avait été posée par les services de la Préfecture.

Notre délai de discussion entre membres partenaires (Etat/Ville/Région) est dépassé (la durée était fixée au 6 février 2024). Comment est-ce que cela va se passer ? Effectivement, les hypothèses les plus folles ont été lancées comme la perte du label.

M. Jean-Michel GERIDAN informe l'assemblée que le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017, article 7, signifie que le Ministère de la Culture va nous mettre à demeure, le Signe et les partenaires, et nous inviter à ouvrir les négociations dans un

délai de 6 mois. Le Ministère va donc
envoyant un recommandé au Signe.
En conséquence nous aurons un délai supplémentaire de 6 mois à
compter du 6 février 2024.
Si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration de ce délai
supplémentaire de 6 mois, nous aurons un autre recommandé nous
signifiant que nous avons un an pour le faire.
S'il n'y a toujours rien de fait, cela sera considéré comme un
manquement par le Ministère même.

En fait, M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'une de nos craintes
était que si nous n'arrivions pas à signer cette convention
d'objectifs et de moyens, pour une gestion saine et sereine du
Signe, nous savons aujourd'hui que nous avons un délai
supplémentaire de 6 mois à partir du 6 février 2024, à réception
de la mise en demeure émanant du Ministère de la Culture.

M. Charles DESSERTY dit que les textes sont évidemment à mettre
en œuvre, ils sont opposables quand il y a un conflit.
Nous sommes dans une situation particulièrement exceptionnelle
liée à la crise sanitaire qui nous a empêché ces dernières
semaines ou mois d'avoir un dialogue tel qu'il aurait dû avoir
lieu pour la rédaction de cette convention.

Sous réserve que la Directrice Régionale voudra bien arbitrer
sous l'autorité de la Préfète de Région, M. Charles DESSERTY ne
croît pas qu'un recommandé sera adressé au Signe dans les
prochains jours.

Naturellement, nous devons rédiger la convention ensemble, nous
donner les prochains mois, et si possible le premier semestre
2024, pour que nous soyons en capacité d'avoir quelque chose de
stabilisé.

M. Charles DESSERTY ajoute que l'ADN des services déconcentrés
du Ministère de la Culture est d'être au plus proche des
territoires, des réalités des territoires et des acteurs des
territoires et de bien prendre en considération la réalité de ce
qu'il se passe. La DRAC est présente pour accompagner le
mouvement. Il faut reconnaître et saluer l'attribution du label.
La convention est une conséquence de l'attribution de ce label,
et non pas une condition.

M. le Président indique que nous allons travailler dans les
6 prochains mois la mise en place de cette convention avec les
partenaires.

Il ne sera pas décidé aujourd'hui de la durée de cette
convention, cela se fera dans les discussions à venir.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

6. Droits de reproduction (délibération 20

M. Jean-Michel GERIDAN signifie qu'il est demandé aux membres ici présents de délibérer afin de l'autoriser d'accorder, à un certain type de structures, la gratuité des droits de reproduction de la collection patrimoniale.

En effet, actuellement, si par exemple un partenaire tel que la Région, l'Etat et plus cocasse, la Ville de Chaumont, nous demande accès à leur propre collection dont nous sommes gestionnaires, nous avons obligation de leur facturer.

L'objet de cette délibération est d'autoriser M. Jean-Michel GERIDAN à accorder la gratuité des droits de reproduction des collections patrimoniales libres de droits à la Ville de Chaumont, l'Etat et la Région, ainsi qu'à des associations de territoire qui œuvrent à la diffusion de cette collection.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver l'autorisation gracieuse des droits de reproduction par le Directeur Général au bénéfice des structures susmentionnées.

7. Information relative à l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de biens immobiliers

M. Jean-Michel GERIDAN informe l'assemblée que, suite à des discussions, il est proposé un second avenant à la convention de mise à disposition des biens immobiliers entre le Signe et la Ville de Chaumont permettant une mise à disposition à titre gracieux des biens cités à l'article 2, dont le bâtiment et donc le loyer du Signe puisque le Signe est locataire de la Ville, jusqu'au 31 mars 2024.

M. Paul FOURNIE confirme qu'un Conseil Municipal se tiendra le 13 février prochain.

Sur proposition de Mme le Maire et sous réserve du vote de ses collègues et conseillers municipaux, la gratuité du loyer du Signe devrait être accordée.

Le loyer est évalué par les domaines à 99 300 €, réactualisé chaque année suivant l'indice INSEE.

La Ville de Chaumont a considéré qu'il était important de permettre au Signe de bénéficier du bâtiment, qu'il n'a pas choisi, gratuitement.

Cela prendra effet pour 3 ans.

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN tient à remercier son premier Adjoint d'avoir entendu nos arguments. En effet, lors des échanges, il avait été avancé que c'était stricte folie de faire des discussions tous les ans sur cette gratuité car cela demande beaucoup de temps. En accordant ceci, cela signifie un renouvellement de confiance pour les activités du Signe.

M. le Président se joint à ces remerciements.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

8. Plan de formation 2021 (délibération 20210205-CA-08)

La parole est donnée à Mme Virginie GUILLAUME, Administratrice du Signe.

Bilan 2020 : compte-tenu de la crise sanitaire, une grande partie des formations ont été annulées ou reportées.

Pour 2024, il est proposé de reporter ce qui était prévu en 2020, et de garder les 4 grands axes qui sont les suivants :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : Développer les savoir-être et savoir-faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le plan de formation annuel 2024.

9. Bilan social 2020 (délibération 20210205-CA-09)

Mme Virginie GUILLAUME indique que le bilan social présenté est une photographie du personnel du Signe au 31 décembre 2020.

Le bilan social représente les effectifs, la pyramide des âges, la moyenne d'âge sur les emplois permanents, la répartition des agents au sein de l'organigramme, la quotité du temps de travail par sexe et statut, la quotité du temps de travail par catégorie et filière, les absences (dont les absences obligatoires liées au

premier confinement indiquées sur (représentants du personnel), les missions, les formations, la rémunération des agents, ainsi que la résidence des agents qui avait été un souhait de la Ville de Chaumont au début de l'activité du Signe.

Il y a d'ailleurs de nouveaux résidents chaumontais suite à des recrutements.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le bilan social au 31 décembre 2020.

10. Compte de gestion 2020 (délibération 20210205-CA-10)

La parole est donnée à M. Jacques ROSSELLE, agent comptable du Signe.

Pour l'année 2020, les résultats sont excédentaires :

- 42 483 € pour la section d'investissement,
- 74 900 € pour la section de fonctionnement, contre 65 582 € en 2019.

Après reprise des résultats antérieurs, nous obtenons un résultat de clôture déficitaire de 4 237 € pour l'investissement, et un résultat excédentaire de 484 463 € pour le fonctionnement.

Soit un excédent global de 480 226 €, en augmentation de 74 900 € par rapport à 2019.

M. le Président tient à dire que cela est remarquable pour une année aussi difficile.

M. Jacques ROSSELLE précise que cet excédent correspond au fonds de roulement et se retrouve au bilan par la différence entre les fonds propres et l'actif immobilisé.

Il est à noter une forte augmentation de ces 2 postes par rapport à 2019 suite à la traduction comptable de l'affectation du bâtiment du Signe par la Ville de Chaumont pour une valeur de 44 765 000 €.

Ce qui vient augmenter les droits de l'affectant pour les fonds propres et les constructions reçues au titre d'une affectation pour l'actif immobilisé.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 73 538 €. Elles sont identiques à 2019 et sont autofinancées à 96 % par les dotations aux amortissements.

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

Pour la section de fonctionnement, sur les années précédentes, de très bons taux d'exécution : 92 % pour les dépenses, et 100 % pour les recettes. Cela est dû principalement aux ajustements réguliers des crédits par décisions modificatives qui démontrent un très bon suivi de l'exécution budgétaire, et aux co-financeurs qui ont versé leurs contributions et les participations attendues.

Des disponibilités s'élevaient au 31 décembre 2020 à 285 386 €.

Concernant le besoin en fonds de roulement, il est, à la clôture de l'exercice, négatif de 105 000 €, mais en raison principalement du rattachement des charges à l'exercice, c'est-à-dire les factures attendues, et des produits, pour respecter le principe de l'annualité budgétaire.

Une partie des rattachements s'explique par l'absence de journées complémentaires pour permettre d'arrêter les comptes rapidement en début d'année. En effet, il fallait que tout soit terminé autour du 10-15 janvier 2024.

Les rattachements de charges s'élèvent à 193 000 € sur un total de dette de 195 000 €.

Les créances s'établissent à 90 000 € au 31 décembre 2020 donc 86 000 € de recettes rattachées à l'exercice.

Voilà ce point sur le compte de gestion, tout ce qui est compte de bilan et qui n'est pas retracé au compte administratif.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2020.

11. Compte administratif 2020 (délibération 20210205-CA-11)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé de délibérer et de décider d'approuver le compte administratif 2020 qui a été annexé sous sa forme réglementaire. Un document de travail a également été communiqué sous une présentation analytique des projets avec d'un côté les recettes et de l'autre les dépenses.

- Total des recettes : 1 828 669,76 €
- Total des dépenses : 1 648 443,38 €
- Résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement : excédent de 180 226,38 €

- Solde d'exécution d'invest
- 4 237,53 €
- Montant des restes à réaliser en dépenses à reporter en
2024 : 8 467,53 €
- Résultat d'investissement : déficit de 9 705,06 €

Sur le document de travail et tableau analytique, il y a une colonne qui indique la différence avec la dernière décision modificative, votée en novembre 2020.

Une erreur s'est glissée dans le tableau à la ligne 2.8 au niveau des recettes. Il n'y a pas une différence de 40 000 € sur la subvention versée par la SAIF qui est restée à 5 000 €. Nous devons donc lire 0 €.

L'excédent est également dû à une augmentation des subventions de la DRAC à hauteur de 30 000 €. Nous en avons eu connaissance en fin d'année, les projets n'ont donc pas pu être réalisés en 2020 mais auront bien lieu en 2024. Nous le verrons avec le budget prévisionnel.

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

Nous avons aussi un report de la résidence ANDRA. La restitution n'ayant pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire, un peu plus de 40 000 € sont reportés en 2024.

Il y a une grosse baisse des dépenses de surveillance due à la fermeture du bâtiment au public.

Nous observons une baisse des dépenses de personnel. En effet, nous prévoyons toujours une marge assez grande pour notre auto-assurance statutaire. Cette baisse est aussi due à des départs d'agents en début d'année, juste avant la crise et qui n'ont été remplacés qu'à partir de mai-juin.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2020 et les résultats définitifs.

12. Affectation du résultat (délibération 20210205-CA-12)

Mme Virginie GUILLAUME signifie qu'il est proposé :

- d'affecter le déficit d'investissement, soit 4 237,53 € au compte 004 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- d'imputer l'affectation en réserve en investissement soit 9 705,06 € au compte 1068,

- d'affecter l'excédent de fonct
au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

M. Charles DESSERVY a une question sur l'affectation du résultat du fonctionnement.

Est-ce cela signifie, par rapport à ce compte, que l'excédent est réaffecté à l'exercice 2024 ?

Mme Virginie GUILLAUME lui répond que oui. Cet excédent est réaffecté sur des dépenses de fonctionnement qui seront liées aux activités. Les dépenses d'investissement, déjà conséquentes du fait de la dotation aux amortissement, ne seront pas augmentées.

Il n'y a plus de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 484 463,94 €) ainsi que du résultat d'investissement (déficit de 4 237,53 €) de l'exercice 2020 au budget primitif 2024.

13. Budget primitif 2021 (délibération 20210205-CA-13)

M. le Président indique qu'il y a une part de la Biennale très importante dans ce budget primitif. Elle représente près de 50 % des recettes.

M. le Président tient à préciser que la part du personnel est en-dessous des 50 %, précisément à 44 %. Cela montre une gestion pointue et remarquable, pour un budget total de 2 000 000 €, dans lequel le mécénat augmente, modestement, mais dans toutes ses formes. Il est à hauteur d'environ 450 000 € pour 2024, dont les mécénats liés à la Biennale.

M. le Président donne la parole à Mme Virginie GUILLAUME.

Comme pour le compte administratif, il y a la présentation réglementaire accompagnée du document de travail où, pour une année de Biennale, nous voyons la distinction entre les recettes et les dépenses Biennale et hors Biennale par projet.

Du côté des recettes, nous trouvons, comme habituellement, les contributions (Ville de Chaumont, DRAC, Région), les subventions, les ressources propres (calquées sur l'année 2019 qui était une année de Biennale mais en baissant tout de même les prévisions).

Sous ces recettes, il y a un détail
Pour les autres aides que nous appelons autres aides publiques et privées, elles sont rattachées en regard aux dépenses qui concernent la ligne publics empêchés avec 3 appels à projets : un culture justice, un culture santé et un politique de la Ville.

En ce qui concerne les dispositifs Education Artistique et Culturelle (EAC), cela renvoie à tout ce qui est Projets Artistiques Globalisés (PAG) et Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC), en année Biennale.

S'agissant du mécénat, il y a le détail avec une aide importante de l'AG2R La Mondiale qui porte sur l'ensemble des expositions. Il y a une aide nouvelle de la SAIF, qui verse habituellement 5 000 € chaque année pour les expositions, et qui, cette année, appuie le Signe sur le concours international avec notamment la création d'un prix SAIF.

En regard des recettes, se trouvent les dépenses :

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

- Les activités : les expositions, les collections, les résidences avec la restitution de la résidence ANDRA qui aura lieu pendant la Biennale, la médiation, la formation, la communication, le développement et les éditions ;
- Les dépenses de fonctionnement liées au bâtiment et à l'administration ;
- Les dépenses de personnel : pour encore plus de transparence, tout est bien séparé. Il apparaît bien les dépenses liées au chômage et à notre auto assurance qui sera amenée à augmenter au fil du temps, et notre auto assurance pour les risques statutaires (accident du travail par exemple).

M. le Président signifie qu'il s'agit d'un budget avec quelques points d'interrogation mais bien équilibré.

M. Paul FOURNIE indique qu'il est précisé dans l'avenant relatif à la mise à disposition du loyer à titre gracieux par la Ville de Chaumont que cela doit figurer, d'une manière ou d'une autre, dans le budget.

Il lui semble qu'il y avait déjà eu une discussion à ce sujet et pense qu'il n'est pas possible de le faire figurer, en dépenses et en recettes, étant donné que nous sommes un GIP ; comme cela se fait par exemple pour des associations. A priori dans notre cas nous n'avons pas le droit, mais à vérifier si cela est possible d'un point de vue juridique et le faire paraître sur une ligne budgétaire.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

5 février 2021

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le 14 JUIN 2021

ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

M. Paul FOURNIE est content d'entendre annoncer le sujet concernant la DGCA.

La Ville de Chaumont le répète depuis assez longtemps, elle participe en effet à 41 % du budget de fonctionnement du Signe, ce qui n'est pas négligeable.

Mais il s'agit d'un centre national qui représente une discipline à l'échelle du territoire national, et il avait été dit par l'Etat, il y a longtemps, au Cabinet de la Ministre de la Culture de l'époque, qu'il essaierait de parvenir substantiellement à peu près au même fonctionnement que la Ville de Chaumont qui avait compris à hauteur d'environ 600 000 €.

M. Paul FOURNIE tient à préciser que la Ville de Chaumont est tout à fait consciente que la DRAC fournit déjà un effort absolument exceptionnel.

Et, étant donné qu'il y a d'autres équipements sur le territoire, la DRAC ne pourra pas aller au-delà de l'effort qu'elle produit actuellement, de même que la Région qui s'est alignée dessus.

La Ville de Chaumont les en remerciera d'ailleurs toujours.

Cependant, la Ville de Chaumont espère que, dans le cadre de la convention pluriannuelle, nous pourrions avoir des assurances du Ministère d'un point de vue central, et que nous parvenions à un accord financier qui permette d'avoir un financement plus équilibré.

M. Joseph ZIMET indique à M. Paul FOURNIE qu'ils sont attentifs à ce point, ainsi que la DRAC.

M. Joseph ZIMET précise que Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles doit venir en Haute-Marne courant février.

La DRAC s'est saisie de ce sujet, de la participation financière de l'Etat, et l'évoquera avec la DGCA. Il faut leur laisser le temps.

L'Etat est parfaitement conscient des attentes de la Ville de Chaumont.

Mme Valérie LAHOUEL, pour la Région Grand Est, note une demande d'augmentation de 20 000 € dans le budget au titre des subventions.

Effectivement l'engagement de contribution est acté. Cependant, en ce qui concerne cette demande d'augmentation, et dans le contexte particulier que connaissent les collectivités territoriales, c'est en cours d'instruction à ce stade. Il n'y a pas d'engagement. Il semble assez difficile de pouvoir envisager un complément en terme de subvention pour cette année.

Pour revenir à la gratuité du loyer, M. le Président indique à M. Paul FOURNIE que nous ne pouvons pas le faire apparaître sous forme de recettes. Mais nous pouvons y mettre un astérisque et préciser que le loyer du Signe est valorisé.

M. Paul FOURNIE signifie que c'est effectivement ce que nous appelons une valorisation généralement dans le budget d'une association par exemple. Normalement, cela figure comme recette et dépense dans un budget associatif, mais il ne sait pas si cela est possible pour le GIP.

M. Paul FOURNIE ajoute que ce n'est pas important pour ce vote-là, mais signale simplement qu'il faudra le faire apparaître d'une manière ou d'une autre. Il n'y a pas d'incidence sur le vote, c'est juste un problème d'écriture.

M. Nicolas SERRAND indique qu'ils vont regarder s'ils peuvent faire quelque chose mais il ne le pense pas non plus. La question du mécénat technologique a déjà été étudiée et c'est possible pour cela.

M. Jacques ROSSELLE ajoute que si le Signe peut le faire pour la valorisation, la Ville de Chaumont devra également le faire de son côté.

Ces questions seront réglées ultérieurement.

Il n'y a plus de remarques ou de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2021 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

M. le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions diverses.
Il n'y a pas de questions.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur soutien, leur coopération et leur contribution.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le **14 JUIN 2021**
ID : 052-130023237-20210604-20210604CA14-DE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

Conseil
d'Administration

5 février 2024

COMPTE-RENDU

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/06/2021

Référence			
20210604CA15			
Objet de la délibération			
AUTORISATION A SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT FINANCIER			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8
Date de la convocation			
21/05/2021			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 4 Juin à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, Mme VUILLIER Aude, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François (représenté par Mme VUILLIER Aude)

Membres non votants présents : M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par M. PIANTONI Frédéric)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AUTORISATION A SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT FINANCIER

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvé par arrêté préfectoral n°842 en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération n°20200731AG03 en date du 31 juillet 2017 relative aux délégations de l'Assemblée générale au Directeur général ;

Vu la délibération n°20200731AG04 en date du 31 juillet 2017 relative aux délégations de l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

En 2021, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe soutient l'exposition Viral, Hamaris soutient l'atelier mené avec l'association la Passerelle, l'Ambassade de France finance les voyages des graphistes iraniens, Exaprint met à disposition une somme d'argent à dépenser sur leur site internet.

Les conventions signées avec ces partenaires ne rentrent pas dans le champs du mécénat mais correspondent à des conventions de partenariat financier nécessitant la mise en place de contreparties spécifiques selon les prestations proposées par le partenaire dans le cadre des projets du Signe.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser :

- le Directeur général à signer les conventions de partenariat financier ;
- le Directeur général à proposer et valoriser des contreparties qui ne

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe

Centre national du graphisme

à Chaumont

graphisme

seraient pas encore tarifées.

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le **14 JUIN 2021**

ID : 052-130023237-20210604-20210604CA15-DE

Un point d'information annuel concernant l'ensemble des conventions de partenariat mises en place sera présenté au Conseil d'administration chaque année.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/06/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/06/2021

Référence			
20210604CA18			
Objet de la délibération			
RESIDENCE "PROSPECTIVES GRAPHIQUES 2"			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8
Date de la convocation			
21/05/2021			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 4 Juin à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, Mme VUILLIER Aude, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François (représenté par Mme VUILLIER Aude)

Membres non votants présents : M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par M. PIANTONI Frédéric)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RESIDENCE "PROSPECTIVES GRAPHIQUES 2"

Vu la circulaire n°MCCD1601967C du 8 juin 2016 du Ministre de la Culture, publié au BO n°259 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvé par arrêté préfectoral n°842 en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération n°20190701CA16 du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juillet 2019 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

Vu la délibération n°20200731AG04 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Vu la délibération n°20201120CA27 du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2020 portant adoption de la programmation 2021.

Conformément à ses missions de centre d'art contemporain, le Signe suscite et soutien la recherche expérimentale dans son champ artistique par le biais de résidences artistiques de recherche et de création.

Dans ce cadre, en association avec l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs), le Signe lance la seconde édition de la résidence de création et de recherche Prospectives graphiques.

Cette résidence à destination des designers graphiques, des chercheurs en

graphisme

sciences du langage et de la communication, des théoricien-ne-s, historien-ne-s ou commissaires spécialistes des champs du graphisme et de la culture visuelle.

Elle accueillera deux résidents à Chaumont durant 5 mois en 2022, pour réfléchir, inventer, proposer et mettre en forme des questions sur le thème de la communication à l'échelle plurimillénaire et de la signalétique de la nocivité, de manière à créer un dialogue intellectuel et créatif.

Ce programme de résidence prévoit l'attribution d'une bourse de 10 000€ (dix mille euros) pour chaque artiste résident, soit 2 000€ TTC par mois pendant 5 mois, à chaque artiste-auteur

Le planning prévisionnel de la préparation de la résidence est le suivant :

Candidatures et conditions d'accueil :

Publication de l'appel à candidatures : 1 août 2021
Date limite d'envoi des candidatures : 1 novembre 2021
Jury de l'examen des candidatures : 15 novembre 2021
Période de résidence : 5 mois, entre février et juillet 2022

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser :

- le Directeur général, à signer la convention,
- le Directeur général, à lancer l'appel à candidature,
- l'attribution de deux bourses de résidences.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/06/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/06/2021

Référence			
20210604CA20			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8
Date de la convocation			
21/05/2021			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 4 Juin à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, Mme VUILLIER Aude, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François (représenté par Mme VUILLIER Aude)

Membres non votants présents : M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par M. PIANTONI Frédéric)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

Vu

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans le fonction publique territoriale ;

Le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique ;

Le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation

graphisme

professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Le décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime de pensions résultant du décret n°2004-1056 du 5 octobre 2004 ;

Le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Le décret n°2016-1970 du 28 décembre 2016 relatif au compte d'engagement citoyen du compte personnel d'activité ;

Le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Le décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

L'avis favorable des membres du Comité technique du Signe du 22 avril 2021.

Selon l'évolution des textes réglementaires, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de formation du Signe (nouvelle version ci-annexée).

Ces modifications portent essentiellement sur :

1. la mise à jour concernant le compte personnel d'activité incluant le Compte d'engagement citoyen (CEC) ;
2. la prise en compte en horaires effectifs de travail lorsque le lieu de formation se trouve à 150 km minimum de la résidence administrative ;
3. les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents du Signe lors de formations mais également de missions.

1. Pour rappel, Le compte personnel d'activité permet de renforcer l'autonomie et la liberté d'action des agents afin de faciliter leur projet d'évolution professionnelle.

Le compte personnel d'activité comprend :
le compte personnel de formation (CPF)
le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPF permet aux agents d'accéder à toute action de formation relative à :
l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle,
le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle,
le suivi d'une action de formation visant à obtenir un diplôme, un titre ou une certification répertoriés sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
le suivi d'une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un autre employeur public,
le suivi d'une action proposée par un organisme de formation,

la préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

Le CPF ne concerne pas les actions de formation relatives à l'adaptation aux fonctions exercées.

2. Si le lieu de formation se trouve à une distance supérieure à 150 km de la résidence administrative, la journée de formation est décomptée comme suit :

Décompte de la journée de formation à 6h

Ajout du temps de trajet aller + retour (cf. temps estimé Mappy – trajet le plus rapide)

Dans la limite de 12h/jour

3. Les modalités de remboursement des frais engagés par les agents lors de formations ou de missions doivent également être revus selon l'évolution des textes réglementaires comme indiqué dans la nouvelle version du règlement intérieur ci-annexée (chapitre XI - B).

Une note récapitulative concernant les modalités de remboursement de ces frais sera adressée par la Direction du Signe à l'ensemble des agents.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur de formation version 3 ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés par les agents dans le cadre des déplacements pour missions ou formations.

Annexe : Règlement intérieur de formation version 3.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/06/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/06/2021

Référence
20210604CA21

Objet de la délibération
MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR MISSIONS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/05/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 4 Juin à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, Mme VUILLIER Aude, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François (représenté par Mme VUILLIER Aude)

Membres non votants présents : M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par M. PIANTONI Frédéric)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR MISSIONS

Vu

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique ;

Le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle

tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Le décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime de pensions résultant du décret n°2004-1056 du 5 octobre 2004 ;

Le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Le décret n°2016-1970 du 28 décembre 2016 relatif au compte d'engagement citoyen du compte personnel d'activité ;

Le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Le décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

L'avis favorable des membres du Comité technique du Signe du 22 avril 2021.

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et de décider de modifier les modalités de remboursement des frais engagés par les agents lors de leurs déplacements dans le cadre de leurs missions professionnelles.

Les modalités de remboursement de ces frais seront identiques aux modalités des frais de remboursement des déplacements des agents dans le cadre de leurs formations.

Le remboursement des frais de déplacement se fera sous réserve de l'acceptation de la prise en charge des frais par le Signe et sur présentation des justificatifs et selon les modalités suivantes :

- les repas seront remboursés sur une base forfaitaire de 17,50 € par repas.
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner) seront remboursés en fonction des plafonds suivants :
 - 110 € à Paris
 - 90 € dans les villes de + de 200 000 habitants ou les communes du Grand Paris
 - 70 € dans les autres villes

La prise en charge de l'hébergement la veille d'une mission ne sera effective que pour les déplacements supérieurs à 150 km (cf. trajet le

plus court sur mappy.fr).

Le Signe se réserve la possibilité de régler les nuitées directement auprès de l'établissement hôtelier.

- En cas d'indisponibilité de la voiture de service ou si le voyage en train est impossible, les frais de transport routier en cas d'utilisation d'une voiture personnelle seront remboursés selon le barème des frais kilométriques en vigueur (texte réglementaire). Ces frais comprennent l'usure du véhicule, le carburant ou recharge électrique, l'entretien et la souscription d'une assurance. Le justificatif permettant le calcul du montant du remboursement (carte grise du véhicule utilisé) devra être fourni par l'agent.
- L'agent ne devra pas utiliser son véhicule personnel si un véhicule de service est disponible. Il devra donc s'en assurer le plus tôt possible et en faire la réservation. En cas d'utilisation d'un véhicule de service et d'indisponibilité de carte de carburant et de péage appartenant au Signe, les frais engagés par l'agent (carburant, parking et péage) seront remboursés sur la base des frais réellement engagés et sur justificatifs.
- Les autres frais (train, transports en commun, taxi...) seront remboursés à hauteur des frais réellement engagés et sur présentation des justificatifs correspondants.
- Les déplacements effectués par l'intermédiaire d'autres moyens de transport (avion, bateau...), seront soumis à l'accord préalable de la Direction Générale et seront remboursés à hauteur des frais réellement engagés sur présentation des justificatifs correspondants.
- Les déplacements à l'étranger ne seront possibles qu'après autorisation exceptionnelle accordée par la Direction générale.

Une note interne récapitulant l'ensemble des modalités de remboursement sera transmise aux agents du Signe.

Les remboursements des frais de déplacement seront traités chaque fin de mois après réception de l'ensemble des justificatifs nécessaires.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de modifier les modalités de remboursement des frais engagés par les agents lors de leurs déplacements dans le cadre de leurs missions professionnelles.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/06/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/06/2021

Référence
20210604CA22

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/05/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 4 Juin à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, Mme VUILLIER Aude, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François (représenté par Mme VUILLIER Aude)

Membres non votants présents : M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par M. PIANTONI Frédéric)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu la délibération n°20210205CA13 du 05 février 2021 relative au budget primitif 2021 ;

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2021 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la baisse les recettes portant le budget de fonctionnement à 1 924 622,54 euros. Cette baisse de 2 206,31 euros a principalement pour objet :

- Le refus de la demande de subvention habituellement effectuée auprès de la SAIF pour un montant de 5000 euros, la SAIF participant cette année à hauteur de 9 500 euros dans le cadre de la Biennale de design graphique (prix SAIF) ;
- La baisse des ressources propres due à la crise sanitaire impliquant la fermeture du bâtiment au public (- 12 806,31 euros).

Une partie de cette baisse de recettes a pu être compensée par le mécénat, en augmentation de 6 400 euros notamment avec la participation de l'ADAGP (société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques) dans le cadre de la Biennale de design graphique.

La ligne "remboursements" est également revue à la hausse correspondant notamment au remboursement de provisions suite à la résiliation de l'ancien prestataire gérant la diffusion et la distribution des éditions du Signe (+ 6 132,98 euros).

En miroir, les dépenses ont été revues en s'adaptant à la période de fermeture du bâtiment prolongée imposée par la crise sanitaire :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la baisse (moins -1 169 euros) en diminuant le coût lié aux expositions (- 12 867,86 euros) et à la formation (- 8 000 euros) permettant ainsi d'augmenter les projets de communication (+ 2 000 euros), de développement (+ 8 863,02 euros) et d'éditions (+ 6 658,63 euros) afin de s'adapter à la période de crise sanitaire et de prévoir la réouverture au public.
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente du fait du coût de la maintenance du bâtiment (+ 22 552,16 euros). La refacturation des fluides concernant une partie de l'année 2020 ainsi que l'année 2021 n'étant toujours pas connu, il paraît précautionneux de prévoir des crédits complémentaires (+ 10 000 euros).
- La baisse des dépenses liées à l'administration (- 7 400,39 euros) ainsi que le montant de la masse salariale (- 28 826 euros) sont revus à la baisse (recrutement de deux agents sur les postes permanents vacants n'ayant lieu qu'en septembre 2021) permettant ainsi de combler la hausse des dépenses liées au bâtiment.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2021 du Signe, centre national du graphisme.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2021.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/06/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER